

Bruxelles, le 03 avril 2006

**COMPTE RENDU DE LA 5^{EME} REUNION DU COMITE
D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SUR LE COTON**

1. Le Comité d'orientation et de suivi du partenariat UE – Afrique sur le coton (COS - coton) a tenu sa cinquième réunion le 13 février 2006, à la Maison ACP à Bruxelles.
2. La réunion s'est tenue sous la présidence de S.E.M. Euloge HINVI, Ambassadeur du Bénin, Président du COS - coton.
3. Le président a présenté ses vœux aux membres du Groupe en souhaitant que le COS-coton puisse aboutir dans ses travaux à des résultats palpables dans le courant de cette nouvelle année.

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

4. Le projet d'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Point 2 – Approbation du compte rendu de la 4^{ème} réunion et de la réunion extraordinaire du 24 octobre 2005 du COS- Coton

5. Les projets de compte rendu sont adoptés tels que présentés.

Point 3 – Situation et orientation du dossier coton après Hong Kong

6. Le point est introduit par le Secrétariat ACP qui rappelle les conclusions de la réunion de Hong Kong concernant le dossier du coton. De son point de vue, ce qui est présenté comme un gain n'est qu'une application de la décision de l'Organe de règlement des différends de l'OMC, la véritable avancée devait concerner la réduction en vue de l'élimination des soutiens internes et cette avancée n'a pas eu lieu. Les pays de l'initiative doivent donc rester vigilants et actifs afin de présenter des modalités pratiques, pour une traduction en termes pratiques de l'ambition, de la spécificité et de la rapidité souhaitées dans le traitement du dossier coton.
7. Le secrétariat s'appesantit également sur le mandat donné au Directeur général de l'OMC pour mettre en place un mécanisme de suivi, ainsi que la demande de poursuite de la coordination et d'encouragement aux efforts des différents bailleurs pour appuyer le secteur.
8. Pour le représentant du ROPPA, il convient tout d'abord d'assurer un bon suivi des activités déjà annoncées par les partenaires au développement et permettre aux acteurs d'exprimer clairement leurs attentes et que cela soit pris en compte pour planifier les interventions des bailleurs. Cette idée est soutenue par le secrétariat ACP pour qui l'exercice devrait être relancé déjà au niveau des représentants siégeant au sein du COS-coton.
9. Le représentant de la CE-DG Développement indique qu'un ensemble d'actions déjà en cours est régulièrement présenté au sous-comité coton de l'OMC dans les rapports du Directeur général. Il rappelle aussi les efforts parallèles entrepris par la Communauté au profit du secteur coton ainsi que certaines contributions individuelles des Etats membres.
10. La représentante de la France, siégeant pour le compte des Etats membres de l'UE, met pour sa part l'accent sur la nécessaire réactivité dont devront faire preuve les pays de l'initiative coton. Il est plus que probable que l'accord sur

l'agriculture intervienne à la dernière minute, si elle intervient, et il faudra donc que les pays de l'initiative soient en mesure d'y appliquer un degré d'ambition supplémentaire.

11. Concluant sur le point, le Président mentionne que des contacts entre lui et l'Ambassadeur du Bénin à Genève, porte-parole des pays de l'initiative coton, font ressortir qu'il sera difficile d'aboutir à un accord sur l'agriculture avant la fin avril comme requis par les ministres à Hong Kong. Il propose que l'occasion de la réunion conjointe des ambassadeurs ACP de Bruxelles et de Genève soit mise à profit pour envisager une réunion spécifique du COS-élargie.
12. Sur les attentes des acteurs, le Président renvoie le COS aux conclusions de la réunion de Lomé et demande que ces conclusions servent de guide aux prochaines actions impliquant le COS coton.

Point 4 – Etat d'avancement de la Formulation du Programme Thématique intra - ACP pour la mise en œuvre du plan d'action sur les produits de base agricoles et du plan d'action du Partenariat UE - Afrique sur le Coton

13. L'état d'avancement de la formulation du Programme est présenté par le représentant de Aidco, Commission européenne. Après avoir rappelé que le coton n'est qu'une partie d'un programme plus vaste, il indique que la CE a reçu un rapport de la part des consultants et travaille à reformuler certaines parties du document, dont la proposition de financement qui n'est pas acceptable en l'état. Une rencontre sera organisée avec les différentes organisations internationales impliquées dans le programme ainsi qu'une concertation avec le Secrétariat ACP. Pour le moment, il est envisageable que le programme puisse être soumis au comité FED en juin ou en juillet 2006.
14. Complétant cette intervention, le représentant de la DG Développement souligne que la principale préoccupation est l'intégration des demandes des pays ACP dans la formulation du programme, notamment la focalisation sur les acteurs.
15. Sur le plan des procédures, Aidco rappelle qu'une requête devra être adressée par le Groupe ACP à la Commission afin d'autoriser l'engagement des 45 millions d'euros. Le Secrétariat ACP a assuré le COS-coton que la requête du Groupe ACP sera introduite dès qu'une meilleure formulation du programme sera présentée au Groupe ACP.
16. Au cours du débat, le représentant du ROPPA une fois encore insiste sur la nécessité de recueillir les avis des acteurs privés du secteur coton pour éviter d'aboutir aux mêmes inconsistances que celles contenues dans le rapport des consultants.
17. Par rapport à cette dernière demande, la DG développement évoque les limites d'actions imposées par la décision du Conseil de l'UE et indique que de son point de vue, l'implication des acteurs ACP dans la formulation du programme doit être organisée par le Secrétariat ACP.
18. Dans tous les cas, la DG développement, appuyée par Aidco, insiste sur le fait que la totalité du Budget ne sera pas engagée dès le début du programme et qu'une réserve sera constituée pour financer les activités qui seront identifiées lors de la mise œuvre du programme.

19. Afin de préparer le lancement du programme, il pourrait être utile, selon Aidco, de recruter une petite équipe qui sera en charge d'organiser des séminaires d'identification au niveau régional.
20. A la demande du CDE, le Secrétariat précise que le COS-coton jouera pleinement son rôle dans le cadre du programme, non seulement en étant représenté au sein du comité de pilotage de l'ensemble du programme, mais aussi en continuant de statuer sur l'utilisation des ressources liées à la mise en œuvre du partenariat UE-Afrique sur le coton.
21. Le Président rappelle que le COS-coton est prévu par le plan d'action du partenariat UE-Afrique sur le coton. Donc tout en cherchant de la flexibilité dans le mécanisme de coordination du programme, il faudra réserver au COS, le rôle essentiel qui lui revient.
22. La représentante de la France pour sa part met l'accent sur les avancées au plan bilatéral. Les réunions régionales permettront de faire le point sur les réalisations.
23. Cette information met en lumière les contraintes auxquelles fait face le COS-coton pour assurer un suivi effectif du partenariat. Le Secrétariat ACP rappelle la demande faite et acceptée par le Commissaire Michel pour permettre au COS coton d'obtenir un financement intérimaire sur les ressources de la facilité de coopération technique. Sur proposition de Aidco, le Président demande au secrétariat d'introduire une requête auprès de la CE afin de mobiliser les fonds.

Point 5 – Mise en œuvre du partenariat par les différents acteurs

24. Le Secrétariat ACP en introduisant le point explique que le choix porté sur le CTA et le CDE se fonde sur la nécessité de travailler avec des partenaires disposant de ressources propres et capables d'apporter une visibilité au plan d'action.
25. Intervenant en premier, le CTA explique son mode de fonctionnement basé sur les requêtes provenant des acteurs. Il appartient donc au COS-coton de solliciter le CTA et de lui confier des tâches dans le cadre des activités du plan d'action relevant de son ressort.
26. Le CDE rappelle que l'essentiel de son implication est lié à la partie "Intégration de la chaîne" du plan d'action. Il rappelle ses interventions dans le domaine du coton, du textile et de l'habillement, et le travail qui est accompli dans la recherche d'une meilleure valorisation du coton au plan local. Il mentionne sa collaboration avec les partenaires bilatéraux. Le CDE recherchera une passerelle entre ses activités et le partenariat sur le coton dans les prochaines étapes de la mise en œuvre du plan d'action.
27. Le CTA fait part au COS de la demande reçue de Enda tiers monde visant une réédition du livre blanc sur le coton, avec une mise à jour post Hong Kong. Vu le succès de la première édition cette action pourrait se révéler utile.
28. Revenant sur les interventions, le Secrétariat ACP propose aux organisations AIA (industrie) et ROPPA (producteurs) de se rapprocher du CDE et du CTA pour leur faire part des demandes des acteurs et qu'ils puissent ensemble convenir d'une collaboration plus constructive.

29. Le Président conclut sur ce point en soutenant l'idée d'une collaboration directe entre les organisations d'acteurs et le CTA et le CDE, tout en faisant en sorte que le COS-coton reste informé des actions envisagées. Le CTA devrait par ailleurs aider le COS à identifier les domaines de collaboration pour 2006, le plus tôt possible, tandis qu'avec le CDE, il conviendra de voir comment faire pour que les objectifs du Plan d'action s'intègrent dans le programme de travail de l'institution.

Point 6 – Information et communication

30. Le Secrétariat ACP rappelle le mode de fonctionnement et de financement actuel du site internet. Il indique qu'un financement sera recherché dans le cadre des projets ad hoc menés par le Secrétariat ACP. Le CTA précise que les soutiens de la France et de l'Allemagne permettent de maintenir le fonctionnement du site jusqu'en juillet 2006.
31. La représentante de la France apporte une correction en indiquant que la collecte d'information pour l'alimentation du site n'est plus financée depuis le 15 décembre 2005. Le consultant engagé à cette fin a pourtant continué à assurer l'activité.
32. Le Président estime la situation préoccupante et demande qu'une réflexion sur les possibilités d'actions soient menées au plus vite et que rapport en soit fait au COS-coton.

Point 7 – Activités prévues dans le cadre du partenariat

33. Le Secrétariat ACP rappelle qu'il s'agit principalement de la préparation du séminaire sur le coton GM et de la concertation des bailleurs à organiser autour du plan d'action du partenariat UE -Afrique sur le coton.
34. Pour la concertation des bailleurs, le Secrétariat propose de travailler maintenant en lien plus étroit avec le Secrétariat de l'OMC qui compile déjà les informations sur les actions menées par les bailleurs au profit du secteur coton. Concernant le séminaire sur le coton GM, il convient de renvoyer de nouvelles propositions à la CE en indiquant plus clairement la valeur ajoutée d'une telle activité.
35. Le représentant du ROPPA souhaite que d'autres propositions d'activités puissent être intégrées, telles que le soutien à la mise en place de l'observatoire coton.
36. Le CTA pour sa part demande que soit précisé si l'atelier sur le coton GM sera toujours organisé afin de permettre une préparation appropriée. Le CTA demande également que le COS coton soit informé des discussions tenues à Dakar sur le thème de la gestion du risque
37. En réponse aux interventions précédentes, la représentante de la France mentionne que des contacts ont été établis avec la Banque Mondiale afin de rapprocher les positions sur les approches en matière de gestion du risque. Des ateliers ou des programmes pilotes devraient être envisagés. Elle incite la CE à éveiller l'intérêt des délégations sur cette question. Enfin, elle saisit l'occasion pour informer le COS-coton que des évolutions sont en cours pour déterminer un soutien au projet d'observatoire, intervention qui devrait être placée dans le cadre du plan d'action.

38. Le Président rappelle tout d'abord qu'il est impératif que le COS-coton soit informé des actions menées par les différents acteurs et si possible qu'il y soit associé. Ensuite il confirme que le séminaire sur le coton GM est maintenu, mais adhère à l'idée de s'assurer qu'il apporte une réelle plus value. Enfin, s'agissant de la collaboration avec l'OMC sur la concertation des bailleurs, il demande d'en évaluer l'utilité et la faisabilité.

Point 8 – Préparation de la note de mise à jour du Partenariat UE - ACP

39. Le secrétariat précise en introduction que la CE organise un travail interne pour informer le Conseil sur l'état de mise en œuvre du partenariat sur le coton, et que le COS pourrait en tirer profit pour alimenter sa prochaine note de mise à jour.
40. Le représentant de Aidco informe le COS qu'il est en possession d'un document de la Côte d'Ivoire, bien formulé et qui précise la stratégie du pays dans le secteur du coton. Il pourra le partager avec les membres du COS-coton.
41. Le Président souligne qu'il est important que les pays informent le COS des activités qu'ils mènent, et il s'adressera à eux pour les rappeler à leur devoir.

Point 9 – Divers

42. Le représentant de la DG développement indique que le coton fait partie des thèmes du salon de l'agriculture à Paris et que le COS-coton devrait y être représenté.
43. Il informe par ailleurs qu'un événement sera organisé au siège de l'UNESCO dans les semaines à venir autour du coton.